



Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 30  
Excusés : 7  
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
M. TABUY	à	M. BECQUART
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

## SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025\_09\_29-17

Ref : Direction de la vie associative et de l'animation du territoire

Objet: Fixation des conditions de mise à disposition temporaire de minibus aux associations

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de soutenir le tissu associatif local par la mise à disposition ponctuelle de véhicules,

**CONSIDERANT** la hausse des demandes de prêt de minibus de la part des utilisateurs,

**CONSIDERANT** la nécessité d'encadrer les modalités de mise à disposition des véhicules par une convention qui détaille les conditions de prêt, les responsabilités et obligations de l'emprunteur, les modalités de mise à disposition et restitution et les conditions d'assurance,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission services à la population du 16 septembre 2025,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**APPROUVE** le nouveau modèle de convention de mise à disposition temporaire de véhicule communal, annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que ces mises à disposition à titre gracieux sont consenties au profit des associations pontelloises combalusiennes, des associations jugées comme ayant un intérêt local, des établissements scolaires et des organismes publics,

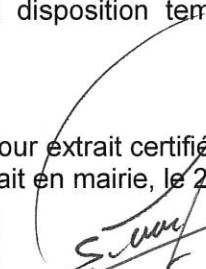
**PRECISE** que les déplacements doivent avoir un lien direct avec l'objet de l'association et se tenir dans un rayon de 350 kilomètres autour de la commune de Pontault-Combault,

**PRECISE** que l'emprunteur doit être membre de la structure, âgé de plus de vingt-et-un ans et titulaire du permis de conduire depuis plus de trois ans,

**AUTORISE** le maire à signer les conventions de mise à disposition temporaire des véhicules communaux à titre gracieux,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
077-217703735-20251003-2025\_09\_29-17-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 03/10/2025  
Publication : 03/10/2025



Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 2 octobre 2025  
  
Gilles BORD  
Le Maire de Pontault-Combault